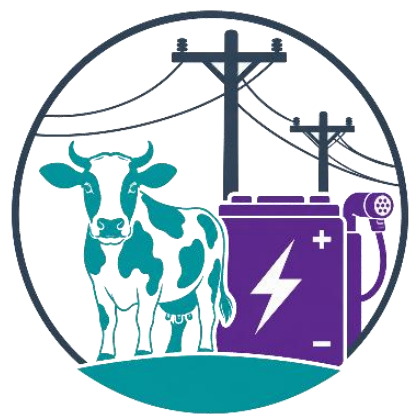


PROJETS PRIVÉS DE STOCKAGE D'ÉLECTRICITÉ

Fiche info à destination des collectivités



Dans le Gers comme en France, des opérateurs privés cherchent à implanter des stockages d'électricité par batteries. Cela pourrait arriver sur votre commune.



De quoi s'agit-il ?

⇒ Les stockages batteries **se chargent et se déchargent selon les opportunités sur les marchés nationaux de l'électricité** qui régissent en permanence l'équilibre production-consommation.

⇒ Les stockages batteries sont des **équipements électriques** souvent intégrés dans un ou plusieurs **containers aménagés**.

⇒ Les promoteurs de ces projets de batterie sont des **acteurs privés indépendants d'Enedis et RTE**.



Ces projets de stockage sont-ils pertinents pour la transition énergétique ?

⇒ Au niveau national : oui

Etant donné le développement des énergies renouvelables, de nouvelles flexibilités sont nécessaires pour **sécuriser et stabiliser l'équilibre électrique production-consommation à l'échelle nationale**.

La batterie fait partie du bouquet des solutions de flexibilité tout comme les autres technologies de stockage d'énergie, les connexions aux réseaux des pays voisins, la modulation de la production, la modulation de la consommation (ex : pilotage des chauffe-eaux ou de la charge des véhicules électriques).

⇒ Au niveau local : pas encore.

A ce jour, les projets de batterie ne présentent **pas d'intérêt direct pour la transition énergétique** du territoire d'implantation. Toutefois de nouveaux modèles pourraient émerger.

CONTACT :
Jean-Michel WALCKER, Directeur général
05.62.61.84.94 - jean-michel.walcker@te32.fr



**territoire
d'énergie**
GERS





Quels impacts pour le territoire ?

- ⇒ Les projets de batteries :
 - peuvent **artificialiser des terrains**.
 - **prennent de la capacité sur le réseau électrique** ; ce qui peut concurrencer d'autres projets.
- ⇒ Les projets mutualisant leur raccordement avec celui d'une centrale d'énergie renouvelable sont à ce titre plus vertueux.
- ⇒ Ces projets **n'apportent pas d'emploi et peu de retombée fiscale au territoire** (notamment, la plupart des installations ne sont pas soumises à l'IFER). Toutefois, il est possible de négocier des prises de participations d'acteurs territoriaux pour contribuer à la gouvernance et bénéficier d'une partie de la valeur créée.



Quel est le rôle de votre collectivité ?

- ⇒ La DDT instruit **les autorisations d'urbanisme des projets de stockage**. Si les projets répondent aux réglementations, il n'y a pas d'obstacle à leur réalisation.
- ⇒ La DDT sollicite **l'avis du maire (avis simple)**. C'est une occasion d'utiliser votre pouvoir d'influence pour améliorer la cohérence de ces projets avec l'aménagement du territoire.
- ⇒ **Au travers le PLU(i)**, il est également possible **de favoriser une localisation ou limiter le développement de ces projets**.

